



# ACADÉMIE DE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT DE L'UICN

**DEMANDE DE COMMUNICATIONS – DEUXIÈME PUBLICATION**

## **La législation sur les changements climatiques dans les pays en développement après 2012 : les perspectives des hémisphères nord et sud**

**Du vendredi 26 septembre au dimanche 28 septembre 2008**

**Activité organisée sous l'égide de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN  
de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Canada,**

**avec l'appui de l'Agence canadienne de développement international et  
le Centre de recherches pour le développement international**

### **Thèmes**

Ce colloque universitaire est consacré à l'étude des défis juridiques et politiques auxquels sont confrontés les pays en développement qui cherchent à limiter les effets des changements climatiques et à faire les adaptations nécessaires tout en répondant à leurs besoins sociaux et économiques. Une analyse sera faite des diverses mesures législatives, réglementaires et politiques que les pays en développement ont pris ou devraient prendre à ces fins. Ce colloque cherche également à favoriser une meilleure compréhension du rôle que peuvent jouer les pays en développement dans les négociations en vue de l'élaboration d'un nouvel instrument juridique international pour remplacer le Protocole de Kyoto, en tenant compte des échanges qui ont eu lieu à la rencontre de Bali, ainsi que dans la mise en œuvre du plan d'action de Bali. Deux sujets de débats importants seront le rôle des pays en développement dans le régime post-Kyoto et l'amélioration de la gouvernance politique en matière des changements climatiques dans les pays en développement afin d'assurer un développement durable.

Les thèmes soulevés lors du colloque seront examinés dans la perspective des hémisphères nord (les pays soi-disant développés) et sud (les pays sous-développés), car une collaboration mondiale est indispensable pour corriger l'état des choses dans ces derniers pays. Il offrira aux chercheurs, chercheuses et autres personnes intéressées du Nord et du Sud l'occasion d'échanger sur les projets mis en œuvre et les leçons qu'en ont tirées les pays respectifs. Le colloque ne suggérera pas seulement de nouvelles pistes de recherche face aux enjeux abordés, mais il mènera très probablement à la formulation de recommandations juridiques et politiques substantielles à l'intention des gouvernements et des autres parties intéressées. Les travaux du colloque seront édités et publiés de façon appropriée.

Les principaux conférenciers et conférencières qui ont confirmé leur participation sont : William Rees (Canada); Wil Burns (États-Unis); Eric Kwa (Papouasie Nouvelle-Guinée); Brad Morse (Canada); Yinka Omorogbe (Nigéria); Tianobao Qin (Chine); Lavanya Rajamani (Inde); Marie-Claire Cordonier Segger (Canada).

### **Demande de communications**

Le comité d'organisation du colloque demande pour les séances individuelles et les tables rondes des communications approfondissant les thèmes suivants, en prêtant une attention particulière aux pays en développement :

- **La justice en matière du changement climatique :** entre autres, les questions d'éthique; l'équité inter et intragénérationnelle dans la politique régissant le changement climatique; le contentieux en matière des changements climatiques ainsi qu'en matière des droits humains.
- **La gouvernance des marchés de l'énergie liés à la politique relative au changement climatique :** entre autres, l'énergie renouvelable; les biocombustibles; et l'énergie nucléaire.
- **Le choix de mesures politiques simples ou mixtes :** p. ex., les impôts sur les émissions carboniques et le commerce des émissions; le mécanisme pour un développement propre; les normes d'efficacité énergétique; le transfert de technologies; les aspects juridiques de la bio et de la géoséquestration; et les mesures volontaires prises par le biais de la responsabilisation des entreprises et de programmes communautaires.
- **La protection des systèmes biologiques qui cherchent à limiter les effets des changements climatiques et à faciliter l'adaptation nécessaire :** y compris, les puits de carbone (forêts, sols, zones humides); la séquestration de carbone; la gestion de la biodiversité; et les programmes juridiques de préservation des aires protégées.
- **La protection de la santé humaine :** y compris les incidences du réchauffement de la planète; la sécurité alimentaire déclinante; la baisse des moyens de subsistance durables pour les collectivités vulnérables; bref les questions juridiques que soulèvent l'évaluation des effets environnementaux, des effets sociaux, la lutte contre la pollution, le droit à l'eau et la planification juridique pour l'avenir.
- **La préparation de la suite à Kyoto en 2012 :** y compris les quotas d'émission nationaux; les fonds de redressement et d'adaptation; la convergence ou la divergence politique les pays en développement; et les solutions de rechange à la procédure de Kyoto.
- **L'enseignement des lois et des politiques régissant le changement climatique :** ce colloque prêtera une attention particulière aux défis que pose le développement des capacités, notamment, l'élaboration d'un programme d'études de la législation sur les changements climatiques et l'offre d'un tel enseignement en milieu universitaire.

### **Procédure pour la présentation des projets de communication**

1. Les projets de communication devraient nous parvenir d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2008. Les projets reçus après cette date seront considérés selon la disponibilité.
2. **Tout projet individuel** doit comprendre les éléments suivants :

- a. Le nom, l'établissement d'affiliation, les adresses postale et électronique de chaque auteur ou auteure;
- b. Le titre de la communication;
- c. Un résumé de 250 à 500 mots environ de l'étude proposée en faisant le rapprochement avec les thèmes précités du colloque;
- d. Une liste des mots clés décrivant bien l'étude proposée; et
- e. Dans le cas d'un travail collectif, le nom de l'individu ou des individus qui présentera ou présenteront l'étude (veuillez noter le temps alloué pour la communication reste le même; il faut le partager lors de coprésentation).

**Remarques importantes :** Le temps prévu pour les présentations individuelles est de quinze minutes. Le reste du temps est réservé pour les discussions.

3. **Les projets de tables rondes** doivent comprendre les éléments suivants :

- a. Le titre de la séance;
- b. Un résumé de 250 à 500 mots environ décrivant la séance proposée, y compris la liste des questions et des points de discussion, en faisant le rapprochement avec les thèmes précités du colloque;
- c. Le nom, l'établissement d'affiliation; les adresses postale et électronique de la personne proposée pour présider la séance;
- d. Le nom, l'établissement d'affiliation, l'adresse postale et l'adresse électrique de chaque spécialiste proposé (au plus six) pour cette séance.

**Remarques importantes :** Les tables rondes consistent en des échanges informels par des spécialistes, sous la présidence d'une personne, sur des thèmes particuliers et non en une série des présentations formelles. Les spécialistes n'ont pas à présenter de projet d'articles individuels; on ne s'attend pas à recevoir d'articles de leur part. Les spécialistes choisis doivent représenter une diversité de points de vue et de régions. Les personnes qui président et qui participent aux échanges doivent définir ensemble et d'avance les questions ou les thèmes qui seront abordés afin d'assurer débat véritable, structuré et constructif.

4. Veuillez présenter votre projet par courrier électronique au professeur Benjamin Richardson, à l'adresse [brichardson@osgoode.yorku.ca](mailto:brichardson@osgoode.yorku.ca), en utilisant le format Word compatible avec Windows. Veuillez vous assurer que votre projet est complet. Les projets incomplets ne seront pas considérés.
5. Vous recevrez un avis électronique de la réception de votre projet et de sa prise en considération.
6. Si votre projet est accepté, vous recevrez un avis à cet effet vers la mi-mars ou la fin de mars 2008.
7. Lorsque votre projet est accepté, vous devrez déposer un travail écrit complet (idéalement de 5 000 à 8 000 mots, incluant les notes de bas de page) pour le **1<sup>er</sup> septembre 2008**. L'exigence du dépôt d'un travail écrit ne s'applique pas dans le cas de la participation à une table ronde. Les travaux doivent être transmis en version électronique, dans le format Word compatible avec Windows, au professeur Benjamin Richardson, à l'adresse [brichardson@osgoode.yorku.ca](mailto:brichardson@osgoode.yorku.ca). Si un travail final écrit n'est pas reçu à la date précitée, cette présentation pourrait être retirée du programme.

8. Les travaux présentés seront publiés sur le site Web du colloque afin que les participants et participantes puissent y avoir accès.

### **Langues officielles**

L'anglais et le français sont les langues officielles du colloque. Les projets peuvent être présentés dans l'une ou l'autre de ces langues. La traduction simultanée de l'anglais au français sera offerte lors des séances plénières. Dans les autres séances, nous demandons aux participants et participantes de bien vouloir fournir au moins un résumé de leur communication dans l'autre langue officielle. Une aide à la traduction pourrait être offerte, le cas échéant.

Pour les renseignements au sujet de l'inscription sur la conférence, svp cliquer

<http://www.iucnael.org/content/view/17/30/lang.english/>

### **Comité d'organisation**

Ce colloque est organisé sous l'égide de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN, un réseau international de centres universitaires en droit de l'environnement travaillant à l'avancement du savoir en droit de l'environnement par le biais de l'enseignement et de la recherche en collaboration. Son secrétariat est établi à l'Université d'Ottawa. L'Académie compte maintenant plus de soixante-dix membres dans le monde. Un volet important du travail de l'Académie consiste à encourager le développement de programmes de recherches collectives entre les institutions membres, notamment de conférences et de projets de publication facilitant le partage des idées et la diffusion de la recherche en droit de l'environnement. Ce colloque est organisé en consultation avec le Groupe de spécialistes du changement climatique et de l'énergie de la Commission du droit de l'environnement de l'UICN.

L'Académie de l'UICN bénéficie du généreux soutien de divers organismes, y compris Environnement Canada, l'Agence canadienne de développement international, Santé Canada, le Centre de recherche en développement international et Hydro Québec.

Pour de plus amples renseignements au sujet de l'Académie de l'UICN, voir son site Web à l'adresse <http://www.iucnael.org>.

Si vous avez des questions au sujet de ce colloque, prière de communiquer avec le président du comité d'organisation. Ses coordonnées sont les suivantes :

Professeur Benjamin J. Richardson

Courriel : [brichardson@osgoode.yorku.ca](mailto:brichardson@osgoode.yorku.ca)

Tél. : 1-416-736-5431

Télé. : 1-416-736-5736

*Remarque : Ce colloque spécial est organisé en sus du colloque annuel de l'Académie de droit de l'environnement de l'UICN. Le colloque annuel aura lieu du 10 au 15 novembre, à Mexico. Le thème à l'étude est « La réduction de la pauvreté et le droit de l'environnement ». Une demande de communications pour ce colloque ainsi que les détails de l'inscription ont été publiés séparément.*